



L'insertion professionnelle en France : les apports d'une comparaison internationale

Entretien avec Paul Ryan

Jean-Frédéric Vergnies

Vu de l'étranger, quelles sont vos impressions sur le dispositif d'enquête d'insertion professionnelle du Céreq, notamment de l'enquête « Génération 92 » ?

Paul Ryan

Par rapport aux enquêtes anglaises, l'enquête « génération 92 » est très impressionnante, autant par le nombre d'observations que par l'étendue de ses thèmes. Cela permet des investigations fines par filières, par sexe, par origine sociale ou ethnique. L'équivalent en Angleterre est beaucoup plus restreint ; il est difficile d'obtenir les investigations par catégorie sociale. De plus, l'enquête « génération 92 » commence à la fin des études, alors qu'en Angleterre les enquêtes commencent à seize ans. C'est approprié à l'étude des jeunes qui quittent tôt le système scolaire ou à l'analyse de leur orientation. Cela signifie que pour la plupart des jeunes on manque d'information au-delà de la vingtième année ; en effet, beaucoup d'entre eux ne sont pas sur le marché du travail ; l'enquête du Céreq, quant à elle, étudie le parcours des jeunes sur cinq ans. Dans ces conditions, il est possible d'étudier l'expérience initiale des jeunes sur le marché du travail ; cela fait souvent défaut en Angleterre.

J.-F. V.

En dehors de l'Angleterre, quels sont les autres dispositifs d'études de l'insertion des jeunes ?

P. R.

Aux États-Unis, le *National longitudinal studies of youth (NLSY avec les données path)* suit des cohortes de jeunes sur le marché du travail. On collecte ces données depuis les années 60. Il existe d'ailleurs dans ce pays une grande industrie de recherche sur ce thème des enquêtes longitudinales. En Europe, ce type d'en-

« Le traitement de l'apprentissage par les chercheurs français me semble donc plus approprié à la situation anglaise qu'à la situation française ! »

Paul Ryan enseigne l'économie à la faculté d'économie et de politique et au King's College, à l'université de Cambridge. Ses recherches portent sur l'emploi des jeunes, la formation en situation de travail, l'apprentissage et la structure du marché du travail. Il a collaboré à : *The Roles of Evaluation for Vocational Education and Training* (Kogan Page/ILO, 1999) et édité : *International Comparisons of VET for Intermediate Skills* (Falmer, 1991). Il va publier : « The school-to-work transition : a cross-national perspective », *Journal of Economic Literature* (mars, 2001).

quête est beaucoup moins développé. En Angleterre, on dispose presque chaque année des études de cohorte des jeunes (*Youth Cohort Studies*).

J.-F. V.

Les études longitudinales mises à part, dispose-t-on, à l'étranger, d'autres sources de connaissance sur l'insertion des jeunes ?

P. R.

Aux États-Unis, il est courant de recourir à des expérimentations sociales pour étudier les dispositifs fédéraux en faveur des jeunes. À ma connaissance, il n'existe pas en Europe de programme d'expérimentation similaire. Cela est certainement lié aux différences de modes d'accès aux dispositifs en faveur des jeunes. En Europe, l'accès aux mesures jeunes est généralement un droit ouvert à tous alors qu'aux États-Unis il existe une forte sélection. De ce fait, il est moins facile, en Europe, de disposer de groupe aléatoire de contrôle pour évaluer de façon expérimentale les résultats des jeunes passés par le dispositif. Pourtant, cette démarche expérimentale fournit des résultats scientifiques plus robustes, même s'ils ne sont pas parfaits (biais d'attrition par exemple).

J.-F. V.

Qu'est-ce qui vous frappe le plus à propos de la situation des jeunes en France ?

P. R.

Le taux très élevé de chômage des jeunes et des jeunes adultes retient le plus mon attention, surtout par rapport aux autres pays européens, même si la situation française n'est pas éloignée de celle des autres pays du sud de l'Europe. Cependant, comparé à celui de l'Angleterre, le taux d'inactivité des jeunes n'est pas élevé en France. Il y a, en Angleterre, autant de jeunes inactifs que de jeunes chômeurs. En France, la majorité des jeunes sans emploi est au chômage. Le système français est moins inquiétant car il lie plus fortement les jeunes sans emploi au marché du travail. Dans la mesure où la comparaison internationale des données est fiable, il y aurait moins d'exclusion en France. Dans cette perspective, on peut dire que le chômage des jeunes est la faiblesse mais aussi la force du système français.

Face aux difficultés des jeunes la France, comme l'Angleterre ou la Suède, a mis en place d'importants

dispositifs de mesures jeunes. Mais les dispositifs français attirent davantage les jeunes vers le marché du travail ; ils sont plus inclusifs. En Angleterre, le développement du *Workfare* et de ses obligations a découragé beaucoup de jeunes pas intéressés par des boulots mal payés et sans formation. Ils quittent alors le marché de l'emploi officiel. Vu d'Angleterre, le système français a donc une qualité enviée. En outre, au-delà du secteur privé, les différentes mesures en faveur des emplois non marchands fournissent aux jeunes les plus défavorisés une garantie d'emplois rémunérés au SMIC – comme par exemple le programme emplois-jeunes « Nouveaux services, nouveaux emplois » – ce qui n'existe pas chez nous.

J.-F. V.

Certaines catégories de jeunes vous semblent-elles plus particulièrement défavorisées ?

P. R.

Oui, tout à fait : un autre point frappant de la situation française est le grand désavantage des jeunes femmes sur le marché du travail ; la situation est bien pire que dans les autres pays industrialisés. En revanche, les différences ethniques semblent un peu moins fortes qu'aux États-Unis et qu'en Angleterre.

« La précarité constitue donc la condition normale des jeunes Américains »

J.-F. V.

Qu'en est-il des disparités entre les différentes filières de formation ?

P. R.

J'ai été frappé de voir que les chercheurs français ont tendance à rapprocher l'apprentissage des dispositifs d'intervention en faveur des jeunes, comme par exemple les contrats de qualification ou d'adaptation. Vu de l'étranger, la France contemporaine est un modèle de développement de l'apprentissage comme dispositif de formation, à l'intérieur du système scolaire. Les récentes extensions de l'apprentissage, dans les années 90, vers des niveaux de formation plus élevés comme les bac pro et les brevets de technicien supérieur (BTS) en sont la parfaite illustration. En revanche, il existe toujours, en Angleterre, un grand divorce entre la formation professionnelle, liée presque uniquement au système industriel, et le système scolaire ; en effet, les réformes des années 90 signifient que l'apprentissage

devient de plus en plus un dispositif d'intervention sur le marché du travail. Le traitement de l'apprentissage par les chercheurs français me semble donc plus approprié à la situation anglaise qu'à la situation française! En même temps, il me semble qu'un tel développement de l'apprentissage, mené par le système scolaire, offre une alternative au modèle allemand ; cela peut être une source d'inspiration pour l'Angleterre...

J.-F. V.

Quelles sont les grandes évolutions récentes de la transition professionnelle ?

P. R.

Dans tous les pays, elle s'est allongée et s'est diversifiée. Les parcours depuis l'entrée dans le système de formation jusqu'au marché du travail sont de plus en plus divers, mais s'effectuent de façon différente suivant les pays. En France, la rareté des emplois oblige les jeunes à « naviguer » dans le système. Mais on retrouve aussi cette tendance dans les pays où le chômage des jeunes est moins élevé. Au Japon, en particulier, de plus en plus de jeunes veulent échapper à la trop grande rigidité des passerelles entre formation et emploi, entre le lycée et Toyota : on constate une aspiration à faire des choix plus personnels, plus individuels. En Allemagne, le système de transition entre l'école et le travail est fort, avec un apprentissage très développé, qui s'accompagne de plus en plus d'une autre formation. Cette stratégie de double formation (apprentissage plus études post-secondaires) est bien sûr un moyen d'assurer des débouchés face aux incertitudes du marché du travail, mais c'est aussi un moyen pour les jeunes d'élargir à la fois leur champ de formation et leurs possibilités de choix. En France, la complexification des parcours résulte moins des choix des jeunes que des difficultés à trouver du travail.

En France, le développement de la précarité des jeunes est un enjeu fort ; la précarité est généralement perçue négativement. Aux États-Unis, en revanche, le *turnover* des jeunes est plutôt perçu par les économistes comme l'occasion de diversifier leur expérience et d'augmenter leur employabilité. Il n'y a pas de différence entre CDD et CDI ; un employeur peut résilier à loisir n'importe quel contrat de travail. La précarité constitue donc la condition normale des jeunes Américains. Ailleurs en Europe, les jeunes passent moins par les emplois à durée déterminée

qu'en France. Il me semble qu'en France la succession de contrats à durée déterminée – en plus du chômage avec lequel ce phénomène est lié – ne pénalise pas les jeunes. De ce point de vue, c'est le chômage qui comporte davantage de risques (les spécialistes parlent de « dépendance de sentier ») ; il peut, notamment, entraîner des problèmes de bien-être et de santé mentale, mais ceci n'est pas spécifique à la France.

J.-F. V.

Retrouve-t-on un pareil problème de déclassement des jeunes en dehors de la France ?

P. R.

En France, comme au Japon, le niveau de formation prime sur les autres critères d'insertion, comme la filière notamment. Il est surprenant que dans un pays où l'on a tellement développé le système d'enseignement professionnel, le niveau continue à être le critère le plus important. Ce n'est peut-être pas un grand paradoxe : si l'on veut développer le taux de scolarisation, comme l'a souhaité surtout la France, l'enseignement professionnel est le plus attractif pour les jeunes moins favorisés ; il leur permet de rester dans le système scolaire et d'obtenir un certain niveau de formation. C'est une leçon que l'on a apprise un peu tard en Angleterre, où la très forte valorisation de l'enseignement général conduit toujours certains à considérer l'enseignement professionnel comme vulgaire et inférieur. En outre, la forte culture des conventions collectives, en France, conduit à s'interroger sur le rapport entre le niveau de formation et le niveau d'emploi, notamment au travers de la question du déclassement. Cependant, on retrouve cet intérêt pour l'analyse du type d'emploi occupé dans les recherches des économistes hétérodoxes de la plupart des pays (avec la problématique de la suréducation, NDLR : cf. *Formation Emploi*, n° 72). Par ailleurs, j'ai l'impression que les recherches françaises s'inté-

« j'ai l'impression que
les recherches
françaises s'intéressent
d'abord à l'obtention
de l'emploi, alors
qu'en Angleterre ou
aux États-Unis on
privilegie davantage
l'approche par les
salaires »

ressent d'abord à l'obtention de l'emploi, alors qu'en Angleterre ou aux États-Unis, on privilégie davantage l'approche par les salaires.

J.-F. V.

Comment conçoit-on l'effet du salaire minimum pour les jeunes ?

P. R.

Il faut distinguer entre l'effet du salaire minimum général et celui du salaire minimum spécifique aux jeunes. En France, la question du Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) jeunes est peu importante, mais aux Pays-Bas le SMIC jeunes a été installé à un niveau très bas. Il semble quand même que sa mise en place ait été en partie un échec. Les jeunes n'acceptent pas les emplois faiblement rémunérés, dans la mesure où il existe d'autres possi-

bilités de vivre : dans la famille, en continuant les études... ou encore sur le marché noir. Si les petites entreprises semblent intéressées par ce type de mesure, une grande partie des jeunes n'y trouve pas son compte, d'autant plus que ces emplois sous qualifiés n'offrent aucune perspective. En France, il est vrai que les contrats de qualification sont rémunérés à un niveau en deçà du SMIC, mais ils permettent d'accéder à un diplôme et peuvent ainsi ouvrir des perspectives d'avenir. On observe d'ailleurs qu'en France les jeunes valorisent leur passage par de tels dispositifs et augmentent ainsi leur chance de trouver un emploi, alors qu'aux États-Unis l'impact des mesures est moins probant. En France, en revanche, on connaît peu l'impact des passages en contrat de qualification sur les salaires ultérieurs, tandis qu'aux États-Unis l'évaluation expérimentale montre que pour les jeunes l'impact moyen est nul. ■